

CAMPAGNE SUR LA CONTESTATION DES CONTRAVENTIONS

La démarche expliquée aux intervenantEs des ressources

Après plus de six ans de défense de droits avec l'Opération Droits Devant et 3 ans de Clinique Droits Devant, le RAPSIM désire combiner les actions collectives et individuelles dans le cadre d'une démarche plurielle autour de la contestation des contraventions.

L'essentiel de la démarche consiste à sensibiliser notre milieu à la contestation (ses bons côtés et la façon de la réaliser), **assurer le suivi des constats** afin que le plus grand nombre traverse le long processus (de l'émission du ticket au procès en cour) et **assurer un accompagnement à la cour** (par la Clinique Droits Devant et/ou unE intervenantE et, dans certains cas, par unE avocat impliquéE socialement).

Quelques raisons sont venues motiver ce choix, parmi elles :

1. La contestation suivie de la présence à la cour (plaider sa cause) est **profitable**, à tout point de vue, pour la personne et les autres qui ont des contraventions semblables ;
2. Un trop grand nombre de questions sont posées et d'aides à la contestation réalisées par la Clinique alors que celle-ci devrait se concentrer sur les accompagnements à la cour et la prise d'ententes;
3. Le projet peut à la fois être **mobilisant** individuellement (sa propre cause, celle d'unE pairs ou d'unE qui fréquente la ressources) que collectivement (rapport de force face à la cour et prise collective des causes pour chaque ressource) et impliquer des personnes extérieures au milieu ;
4. L'existence d'une telle démarche, comme la Clinique à ses débuts, vient **démontrer le caractère inaccessible du système de justice et le ridicule des causes qui y aboutissent**;
5. Les juges et procureurs affirment ne pas voir bien souvent des personnes itinérantEs venir se défendre pour des *tickets* à la cour municipale;
6. L'idée de gagner des causes (*l'accuséE est déclaréE NON-COUPABLE*), de laisser des traces et de créer de la jurisprudence dans l'appareil judiciaire.

Sensibilisation et formation

Cette sensibilisation passe par la transmission de connaissances dans la ressource à laquelle on appartient (auprès des personnes qui la fréquentent, de nos collègues) et par l'importance de ne pas laisser aller la situation judiciaire. En ce sens, nous faisons circuler un outil intitulé « **À mon dernier ticket, je plaide non-coupable** », nous sommes disponibles pour répondre aux questions, pour référer et continuons d'assurer de la formation, qu'elle soit de base ou avancée. Plus d'informations sont aussi disponibles sur notre site internet.

Contestons dès maintenant !

Avec les outils dont on dispose, la bonne nouvelle de cette démarche à répandre et les formations destinées à vos rencontres d'équipe ou dans le cadre d'activités plus larges, vous serez finEs prêtEs à poser un (ou des) geste(s) de l'importance de la croix qu'on inscrit dans l'isoloir au moment du scrutin.

Mesures de suivi

Suite au constat, il peut s'écouler plus d'un an avant que la personne n'ait à plaider sa cause en cour. Aussi, ça prend des mois avant que soit connue la date d'audience, celle-ci pouvant très bien ne pas se rendre à l'oreille de la personne pour des raisons assez évidentes (pas d'adresse, délais, fouilli administratif). En ce sens, si la Clinique a un rôle à jouer dans le suivi des dates de cour et la défense de la personne, les intervenantEs des ressources peuvent contribuer pour beaucoup dans ce long et périlleux processus. Entre autres, ces derniers/ères peuvent prendre note des cas dignes d'intérêt et en faire le suivi quelques mois plus tard, évaluer s'ils et elles peuvent rester en contact ou encore accompagner les personnes au moment fatidique de l'audience à la cour.

Se tenir au courant

Pour les plus ancienEs d'entre nous, c'est un peu comme aux débuts de l'Opération Droits Devant, alors que nous collections des tickets sur une base plus régulière afin de bien documenter la situation. Le suivi constituera l'étape la plus laborieuse, mais en impliquant les personnes dans le suivi de leur date d'audience, on pourra en réchapper plus qu'on ne le pense. Nous disposons d'outils propres à faire le suivi des dates d'audience (exemples, document-tableau de suivi pour babillard dans la ressource, suivis avec les ressources et la cour par des bénévoles ou étudiantEs, etc.). Pour en savoir davantage, voir le www.rapsim.org.

Le meilleur accompagnement

Déjà, la Clinique Droits Devant assure un suivi de base, des rencontres préparatoires et des accompagnements aux procès et autres audiences. Bien sûr, assurer plus d'accompagnement de ce type constituerait toute une victoire pour la Clinique et les personnes... Encore une fois, le succès d'une telle démarche passe par l'aide des intervenantEs et, comme nous voilà dans les salles d'audiences, d'avocatEs désireux/euses de s'y impliquer. Il peut être agréable de compter sur unE ou des intervenantEs de la ressource et, pourquoi pas, d'autres personnes marginalisées afin d'assurer un support moral et montrer aux juges la préoccupation des gens que suscite cette mascarade obligeant une personne à défiler comme une criminelle. Enfin, devant le résultat de tant de solidarité et de témérité devant l'injustice, on peut penser que des avocatEs s'investiront en se montrant prêtEs à assurer la défense légale de personnes judiciairisées.

Dans une salle d'audience près de chez vous... le plus tôt possible !

Qui sait, parmi ceux-là, certains en seront peut être rendus tout prêts d'une date d'audience ou, du moins, une ou des dates d'audience prochaines seront peut-être déterminées. Dans le meilleur des cas, emmenez vos collègues et d'autres personnes en situation d'itinérance dans la salle d'audience, tenons-nous touTEs au courant des différentes expériences de cour et contribuons ensemble à mettre de l'avant les droits des personnes avec lesquelles nous travaillons.

**À mon dernier ticket,
je plaide non-coupable
pour la défense de mes droits**

Information : (514) 879-1949 cliniquedroitsdevant@yahoo.fr www.rapsim.org

